



## RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2011

La première assise statutaire de la Commission spécialisée de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) s'est tenue le jeudi 17 Février 2011 dans la salle de conférence n°423 du bâtiment INSAE.

Les objectifs de cette session étaient de :

- Examiner le rapport des activités menées par le Secrétariat du CNS au cours du deuxième semestre de l'année 2010,
- Faire le point d'exécution du programme annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2010,
- Faire le point de la prise en charge des questions émergentes (Environnement et changement climatique, Exclusion et protection sociale, Géo-information) au niveau des structures sectorielles,
- Examiner le projet de programme annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2011,
- Faire le point des enquêtes et études programmées pour l'année 2011 qui nécessitent l'octroi du visa du CNS,
- Sensibiliser les conseillers à la préparation de l'évaluation à mi-parcours de la mise œuvre de la SNDS,
- Désigner deux représentants de la commission au sein du comité ad'hoc de révision de la loi N°99-014 du 12 Avril 2000 et élaborer des TDR du comité,
- Désigner un représentant de la commission au sein du comité ad'hoc de réflexion sur l'organisation de la cérémonie de prestation de serment des professionnels de la statistique.

La liste exhaustive des participants à cette présente session se trouve en annexe du rapport.

### Cérémonie d'ouverture

A l'ouverture de la session, la Directrice de la Coordination Statistique de la Formation et de la Recherche (DCSFR), Madame Victorine MENSAH, a souhaité la bienvenue aux conseillers et les a félicités pour avoir répondu présents à cette session. Elle a formulé au nom du DG/INSAE empêché, des vœux de santé, de paix profonde et de succès pour l'année 2011 et a souhaité que l'austérité financière n'émousse pas leur ardeur au travail. Pour finir, elle a passé en revue le programme de déroulement des travaux de la session.

Ces travaux ont été dirigés par un présidium statutaire de deux membres composé de :

- 1- Président : Mr GNANSOUNOU Simon de Faculté des Sciences Economiques à l'UAC,
- 2- Rapporteur : Mr MARTIN Gibril, Conseiller Technique du DG/INSAE.

A l'entame de la présentation des communications, les conseillers ont voulu connaître les raisons qui expliqueraient la suppression de la restauration et la réduction du montant de leur motivation. Après un bref débat les conseillers ont recommandé que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du CNS.

### **I-) Présentation du rapport des activités menées par le secrétariat du CNS au cours du second semestre de l'année 2010**

Un représentant de l'INSAE a présenté le rapport des activités du Secrétariat du CNS à travers une communication focalisée sur les trois points suivants :

- la mise en œuvre des recommandations des dernières sessions des commissions spécialisées,
- les activités de coordination statistique,
- et les activités de formation et de recyclage du personnel des structures membres du CNS.

A l'issue de cette communication, les préoccupations des conseillers ont tourné autour :

- du retard accusé par les structures sectorielles dans l'acheminement de leur rapport annuel d'activités statistiques au Secrétariat du CNS,
- des primes payées aux communicateurs de la Journée Africaine de la Statistique,
- des pourparlers du Secrétariat du CNS avec les responsables de la Direction Générale du Budget (DGB) pour le financement des activités statistiques sectorielles,
- du relèvement du niveau de recrutement des Agents Techniques de la Statistique (ATS).

Après les éclaircissements apportés par la DCSFR, les conseillers ont recommandé que :

- la prise en compte des préoccupations relatives à l'inscription d'une ligne budgétaire pour le financement des activités statistiques sectorielles soit exécutée en procédure d'urgence,
- la colonne "Dispositions prises" du tableau de suivi des recommandations du CNS soit renommée "Niveau indicatif de mise en œuvre".

### **II-) Point de l'exécution du programme annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2010**

Un représentant du Secrétariat du CNS a présenté aux conseillers le point d'exécution du programme annuel des activités statistiques du CNS pour l'année 2010. Au terme de cette communication, les conseillers sont intervenus pour actualiser les niveaux d'exécution de leurs activités inscrites au rapport annuel du CNS pour l'année 2010.

La DCSFR a souhaité que les pondérations soient définies et renseignées pour faciliter le calcul du taux de réalisation des activités.

### **III-) Point de la prise en charge des questions émergentes au niveau des structures sectorielles**

Abordant ce point à l'ordre du jour, un rappel oral des conclusions de la dernière session de la commission sur les questions émergentes a été fait. Les conseillers ont recommandé que pour chaque thème une cellule soit créée et dirigée par le représentant du ministère de tutelle en vue de l'élaboration de mini-communications et de leur présentation à la prochaine session du CNS.

La présentation des mini-communications qui tenteront de faire l'état des lieux des statistiques relatives au thème traité est prévue pour la fin du mois de mars 2011. Ainsi, la communication sur l'environnement et le changement climatique sera présentée par Mr DJOSSOU Fabrice (DPP/MEPN), celle relative à la protection sociale par Mr BOCKE Arnauld (CNSS) et celle sur la géo-information par un représentant du Secrétariat du CNS (INSAE).

### **IV-) Examen du projet de programme annuel des activités du CNS pour l'année 2011**

Suite à la présentation par un représentant du Secrétariat du CNS du projet de programme des activités statistiques du CNS pour l'année 2011, les conseillers se sont interrogés sur l'opportunité de la réalisation simultanée de la vulgarisation et de la révision de la loi n°99-014 du 12 avril 2000. La DCSFR a relevé que la nécessité de prendre en compte les nouvelles dispositions contenues dans la Charte Africaine de la Statistique motive la révision de la loi statistique.

### **V-) Point des enquêtes et études programmées pour l'année 2011 qui nécessitent l'octroi du visa du CNS**

Un tour de table a permis d'inventorier les enquêtes prévues pour l'année 2011 et qui nécessiteront l'obtention du visa du CNS. Les conseillers ont recommandé que la gratuité de l'examen des dossiers d'enquête pour la délivrance des visas soit respectée et que les membres du CNS se conforment à la périodicité d'acheminement des dossiers à étudier. A l'endroit du secrétariat du CNS, il a été recommandé qu'une large diffusion du calendrier annuel des études des demandes de visa soit assurée.

### **VI-) Sensibilisation des conseillers à la préparation de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNDS**

Après avoir rappelé les cinq axes stratégiques de la SNDS, un représentant du Secrétariat du CNS a informé les conseillers du projet d'évaluation à mi-parcours du niveau de réalisation par les structures sectorielles, des activités inscrites dans ce document de référence. Le secrétariat du CNS prévoit envoyer une lettre suivie d'un questionnaire pour collecter les informations relatives à l'état d'avancement des activités de la SNDS au niveau sectoriel.

## VII-) Désignation des représentants de la commission au sein des comités ad'hoc sur la révision de la loi statistique et sur l'organisation de la cérémonie de prestation de serment et élaboration des TDR du premier comité

Au premier abord les commissaires ont procédé à l'amélioration du contenu des TDR du comité ad'hoc de la révision de la loi statistique dont la version corrigée est annexée au rapport. Il a été ensuite question de désigner les représentants de la commission au sein des deux comités ad'hoc cités en titre. En effet, le premier comité sera constitué de cinq (5) membres : deux (2) membres de la CNNC, un (1) membre de la CPEET, un (1) membre de CFUCS et un (1) représentant du Secrétariat du CNS. De même pour le deuxième comité qui aura plutôt un (1) membre de la CNNC et deux (2) membres de CFUCS.

Les commissaires ont désigné :

- Mr GNANSOUNOU Simon (FASEG/UAC) et M<sup>me</sup> de SOUZA Marie-Madeleine (OCS) comme les représentants de la CNNC dans le comité de la révision de la loi,
- Mr AHOUANSOU Serge (DPP/MI) comme le représentant de la CNNC dans le comité de réflexion sur l'organisation de la cérémonie de prestation de serment des statisticiens.

### Questions diverses

Les conseillers ont félicité le représentant du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour le succès enregistré lors des journées de réflexion sur les statistiques judiciaires.

Fait à Cotonou le 17 Février 2011

La Commission.

## LISTE DE PRESENCE

N°	Nom et Prénoms	Structure d'origine
01	GOGAN Gillis	INSAE
02	MENSAH Victorine	INSAE
03	MARTIN Gibril	INSAE
04	TAHO Saïbou	CES
05	ADANLIENCLOUNON Célestin	DPP/MEF
06	DJOSSOU Fabrice	DPP/MEPN
07	HOUNDEGNON Judith	DPP/MPDEPP-CAG
08	OLOU O. Moïse	DPP/MESFTP
09	GNANSOUNOU C. Simon	FASEG/UAC
10	AHOBLELE Renauld	DPP/MCAPLN
11	TOTIN Astherve	DPP/MC
12	AGBO Marie-Madeleine Epse de SOUZA	OCS
13	ATOHOUN Habakuk	DPP/MAT
14	KOUKOUI Nestor	DPP/MS
15	DAGAN Arthur	DPP/MMFEJF
16	BOCKE Arnould	CNSS
17	AHOUANSSOU Serge	DPP/MI
18	GUEDEGBE Darius	INSAE

# TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX DU COMITE AD'HOC DE REFLEXION SUR L'ORGANISATION DES CEREMONIES DE PRESTATION DE SERMENT DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA STATISTIQUE

## 1- Contexte et justification

Dans ses articles 2, 8 et 25, la loi statistique n°99-014 du 12 avril 2000 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique précise à l'endroit de toute personne physique ou morale exerçant dans la production et la diffusion de données statistiques l'obligation du respect du secret statistique. Pour ce faire, l'article 8 de la même loi stipule que « le personnel technique de la statistique, avant son entrée en fonction, prête serment devant le tribunal de première instance territorialement compétent ».

Ceci exige de la part du personnel technique de la statistique une prestation de serment avant ou au cours de l'exercice de la fonction statistique.

La cérémonie de prestation de serment doit être organisée par le Conseil National de la Statistique, tant pour le personnel du secteur public et parapublic que du secteur privé et des organisations non gouvernementales. En outre, la loi statistique dispose en son article 8 qu'à la suite de la prestation de serment, une carte professionnelle de personnel technique de la statistique doit être délivrée.

La préparation de cette cérémonie de prestation de serment nécessite la mise en place d'un comité de réflexion dont la mission doit être précisée.

Ce comité sera composé de cinq (5) membres dont deux (2) représentants de la Commission de la Formation et de l'Utilisation des Cadres Statisticiens, un (1) représentant de la Commission du Programme des Enquêtes, des Etudes et du Traitement (CPEET), un (1) représentant de la Commission de la Normalisation, des Nomenclatures et des Codes (CNNC) et un (1) représentant du Secrétariat du Conseil National de la Statistique.

## 2- Objectifs

Les travaux du comité mis sur pied auront pour objectif général de :

- Proposer un cadre de procédure à l'organisation des cérémonies de prestation de serment des statisticiens et démographes.

Cet objectif général peut être décliné à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Rassembler toutes les informations nécessaires pour l'organisation d'une cérémonie de prestation de serment,
- Elaborer une proposition de démarche efficace à adopter pour la mobilisation du personnel technique de la statistique concerné par la prestation de serment,
- Revoir le modèle type de la carte professionnelle à délivrer,
- Proposer un plan d'organisation de la cérémonie proprement dite de prestation de serment.

### 3- Résultats attendus

Au terme des travaux du comité, les résultats ci-après devront être atteints :

- Toutes les informations nécessaires pour l'organisation d'une cérémonie de prestation de serment sont connues,
- La démarche efficace à adopter pour la mobilisation du personnel technique de la statistique concerné par la prestation de serment est élaborée,
- le modèle type de la carte professionnelle à délivrer est conçu,
- Le plan d'organisation de la cérémonie proprement dite de prestation de serment est proposé.

### 4- Tâches à réaliser

L'atteinte des résultats ci-haut énumérés sera effective si les tâches qui suivent sont réalisées :

- Se rapprocher des services du tribunal de première instance pour recueillir toutes les informations relatives à l'organisation d'une cérémonie de prestation de serment,
- Etablir la liste de tous les types de personnels techniques de la statistique devant prêter serment,
- Identifier toutes les structures dans lesquels le personnel technique de la statistique éligible doit postuler à la prestation de serment,
- Elaborer la liste des pièces à fournir par les postulants,
- Prendre contact avec le greffier en chef pour retenir les dates favorables de la prestation de serment,
- Elaborer le programme de déroulement de la cérémonie,
- Examiner le projet de carte professionnelle du personnel technique de la statistique précédemment élaborée,
- Examiner le modèle de fiche de renseignements, précédemment établie, à remplir par postulants pour l'établissement de leur carte professionnelle,
- Etudier le projet d'arrêté fixant les modalités d'attribution, de retrait et de renouvellement de la carte professionnelle du personnel technique de la statistique.

### 5- Durée de la mission

Les membres du comité disposent d'un délai de trois (3) mois pour produire leur rapport à compter de la date de lancement des travaux.